



DANS CE NUMÉRO 2023-2

Stationnement village

App Maires & Citoyens

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Tarn Rénov'Occitanie

Médiathèque et conseillers numériques



 Zone badge obligatoire

Rappel : arrêté du 3 Mai 2010

Toute place non matérialisée sur le béton désactivé, n'est pas autorisée au stationnement.

Expérimentation App MAIRES & CITOYENS

La Commune se dote du service "Maires & Citoyens", une application pour communiquer surtout en situation d'urgence : les administrés reçoivent une notification sur le téléphone portable. Pour s'inscrire au service, il suffit de télécharger l'application sur <https://mairesetcitoyens.fr/>

Ce service sera quelques mois en phase d'expérimentation pour évaluer ensemble sa pertinence.

Stationnement village

Le stationnement village avec badge sera de nouveau obligatoire aux périodes suivantes :

Avril - Mai- Juin - Septembre - Octobre : samedi, dimanche, jours fériés, ponts chômés.

Juillet - Août : tous les jours

Évolution de la réglementation suite à la concertation avec les habitants :

- toujours deux badges par foyer. Le badge 2022 n'est plus valable : un nouveau badge plastifié et doté d'une pastille anti-copie sera à retirer.
- une seule zone réglementée (voir plan)
- les badges sont gratuits, le remplacement pour perte 10€
- le badge doit être visible derrière le pare-brise et/ou sur le tableau de bord
- l'absence de badge dans la zone réglementée peut donner lieu à amende de 35€ : la Commune s'équipe du système électronique de verbalisation.
- Sur la place de l'ancien château : toujours deux places "dépose minute", deux places PMR, deux places stationnement 15min sans badge.

Hébergeurs professionnels : chaque hébergeur édite lui-même un badge temporaire (modèle fourni par la Mairie), ajoute les dates de séjour et le cachet de l'établissement.

Concerts et manifestations diverses : les organisateurs sont tenus d'informer leurs publics de la réglementation en vigueur et, le cas échéant, gérer l'afflux de stationnement sur les emplacements autorisés.

PERMANENCES RETRAIT BADGE :

- Salle du conseil municipal, 10h/12h puis 16h/18.
- 1er, 3, 5, 7 et 8 avril 2023.
- Sur demande auprès des élus après cette date.

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr

En cas de difficulté pour créer son espace particulier en ligne et pour se faire assister :

- contacter le numéro national 0 809 401 401 ;
- se rendre dans un Établissement **France Service** :

Bureau de poste de l'Isle sur Tarn, place de Larmasse, 81310 L'Isle sur Tarn

Gaillac : 50 place d'Hautpoul 81660 Gaillac les lun, ma, jeu : 9h00-12h00 / 14h00-17h00 et me, ve : 9h00-12h00

- se rendre aux Centres des Finances Publiques de Gaillac ou d'Albi du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Tarn Rénov'Occitanie

Tarn Rénov'Occitanie est un guichet unique, un service public d'information et de conseil en énergie. Il a été créé à l'initiative de la Région Occitanie pour orienter et adapter votre projet à la rénovation énergétique.

Dans le Tarn, ce service est porté par le Département, qui a donné une mission d'intérêt général au CAUE et à l'ADIL, pour assurer cette mission. Des aides supplémentaires sont accordées par notre Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, copropriétaires ou locataires, bénéficiez de ce service d'accompagnement gratuit, indépendant, technique, administratif et financier pour la rénovation des logements privés en Occitanie.

Contactez Tarn Rénov'Occitanie

- Un numéro unique : 0805 288 392 - Numéro vert
- Contact : renovoccitanie@tarn.fr - 97 Bd Soult, Albi
- Permanences téléphoniques et accueil sur rendez-vous :
- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Pour plus d'information, c'est ICI - <https://renovoccitanie.tarn.fr>.



Médiathèque et conseillers numériques



DES DIFFICULTÉS AVEC LE NUMÉRIQUE ?

LES CONSEILLERS NUMÉRIQUES VOUS ACCOMPAGNENT POUR :

- Découvrir les outils et le vocabulaire numérique
- Naviguer sur internet
- Gérer vos courriels et vos contenus numériques
- Réaliser des démarches en ligne
- Protéger vos données personnelles et détecter les arnaques
- Communiquer via les réseaux sociaux avec votre famille ...



RETROUVEZ-NOUS AVEC LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES À :

Renseignements auprès de vos conseillers Sonia, Nicolas et Zoé :
✉ conseillers.numeriques@gaillac-graulhet.fr - ☎ 05.63.33.19.51